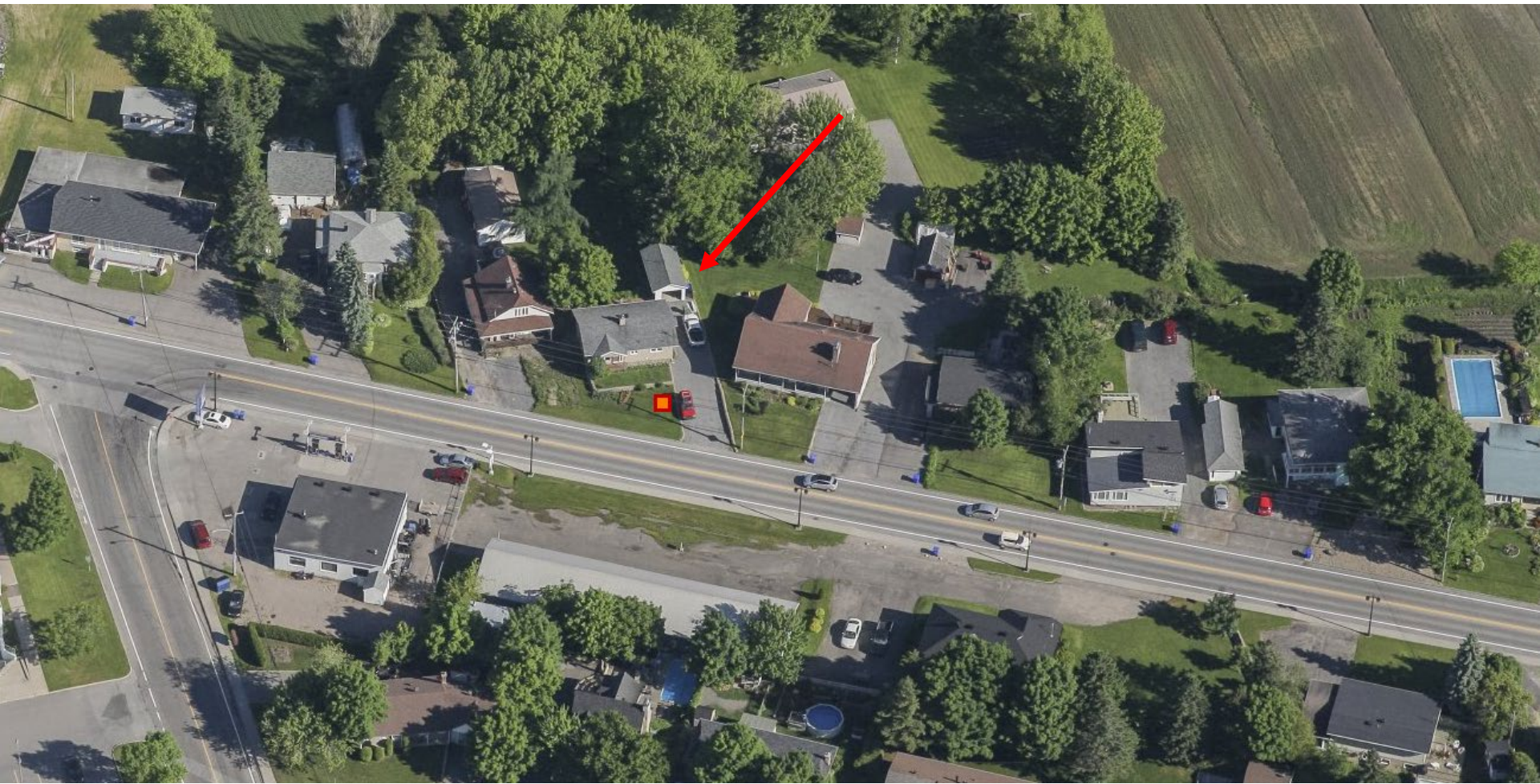


Requérant	M. David Moreau-Laliberté, propriétaire
Résumé	Régulariser la marge latérale droite du garage détaché afin de la rendre réputée conforme à la réglementation et à des fins de vente de la propriété.
Note	La construction du garage détaché a fait l'objet d'un permis de construction délivré en 1993.

416 route 138– Mai 2022





Façade avant et latérale



Marge latérale dérogatoire – 0,83 m au lieu de 1,0 m



